

2011 par le service de l'Archéologie (direction extérieure du Brabant wallon) sur une superficie de 2,4 ha.

Le terrain à évaluer, légèrement en pente, occupe une éminence située entre 110 m et 115 m d'altitude entre les vallées de la Lasne et de la Dyle qui coulent respectivement à 2,9 km au nord et à 2 km à l'est, et le ruisseau des Ballaux situé à 1,2 km au sud. Il fait partie d'une petite zone agricole située entre la ligne de chemin de fer Bruxelles-Namur et les habitations bordant la rue Joséphine Rauscent. Il était en friche au moment de l'intervention archéologique.

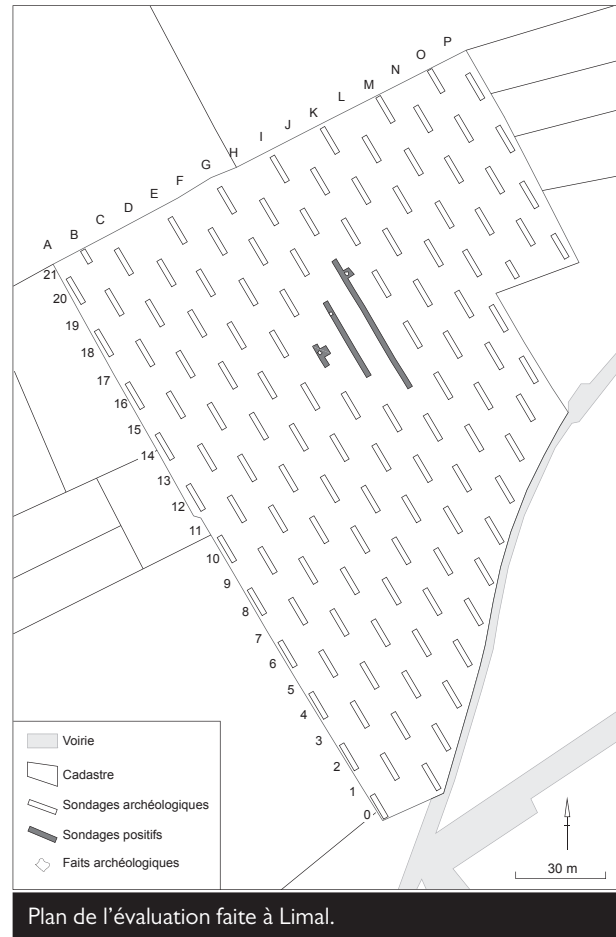
Aucun site connu ne se trouve sur les parcelles concernées par l'aménagement, mais la zone révèle cependant un certain potentiel archéologique dans un rayon de 1 km autour du futur cimetière, les vestiges les plus proches concernant la Préhistoire, la Protohistoire et la période romaine. On note également la présence à 600 m à l'est du site de deux fermes reprises sur la carte de Ferraris, dressée entre 1771 et 1778 (Carte de Cabinet, 1965) et sur celle de Vander Maelen (1846-1854).

Lors de l'intervention, des sondages de 10 m de long sur une largeur de 1,80 m ont été ouverts selon la méthode classique. Quelques tranchées plus longues ont également été pratiquées, des traces anthropiques présentes à ces endroits nécessitant une vision plus large et une augmentation du taux d'évaluation.

Trois faits archéologiques ont été mis au jour dans les tranchées G14, H13-15 et I12-16, de même que deux artefacts en silex dans les tranchées B11 et I12.

Les faits F 1, F 2 et F 3 apparaissent en surface comme de petites fosses carrées de 1 m de côté, au contour assez net et légèrement sinueux, le remplissage comprenant des traces éparses de charbon de bois et de terre brûlée mais aucun matériel archéologique. Les coupes révèlent des structures très superficielles (entre 5 cm et 15 cm de profondeur maximum) et très bioturbées, évoquant plus une pollution du sol sous-jacent par des résidus de foyers que des fosses excavées. Étant donné le caractère insignifiant des découvertes, une analyse ^{14}C n'est pas envisagée. Ces vestiges peuvent éventuellement témoigner d'activités champêtres ou forestières ponctuelles, menées à l'extérieur d'un habitat.

Par ailleurs, deux artefacts lithiques ont été trouvés hors de tout contexte. Il s'agit d'un éclat laminaire en silex noir à grain fin moucheté de blanc issu d'une couche de colluvions dans la tranchée B11 et d'un nucléus Levallois de petite dimension mis au jour dans la tranchée I12 dans la terre arable (la pièce porte d'ailleurs de nombreux coups de charrue). L'éclat, atypique, ne peut pas être attribué à une culture en particulier et ne fournit aucune datation relative fiable. Au contraire, le nucléus peut être situé au Paléolithique moyen durant la période où l'homme



de Neandertal vivait dans nos régions, soit entre 300 000 et 30 000 ans avant notre ère sans plus de précision. La découverte de ces deux objets fait suite à de nombreuses occurrences similaires et montre que des habitats datant de ces périodes étaient présents dans un rayon de quelques kilomètres autour du chemin du Seucha.

Bibliographie

- Carte de Cabinet, 1965. *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du Comte de Ferraris (1771-1778)*, Wavre, pl. 95 (E8) (3), Bruxelles, Crédit communal de Belgique, Pro Civitate.

Sources

- *Carte topographique de la Belgique dressée sous la direction de Ph. Vander Maelen, 1846-1854*, Waterloo, 13⁴.